

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ SAE 5W-40 Huile moteur synthétique

Version: 7.0 Date de révision: 30.06.2023 Date d'impression: 30/09/2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : SynPower™ SAE 5W-40

Huile moteur synthétique

Code du produit : 908763

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Huile pour moteur, engrenages et lubrification.

mélange

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Ellis Enterprises B.V., an affiliate of Valvoline Global

Operations

Wieldrechtseweg 39 3316 BG Dordrecht

Pays-Bas

Téléphone +31 (0)78 654 3500 (aux Pays-Bas), ou prendre contact avec

le CSR local

Adresse e-mail de la personne responsable de

FDS

SDS@valvolineglobal.com

Société KRAUTLI (SCHWEIZ) AG

> **BADENERSTRASSE 41** 8104 WEININGEN

Suisse

Téléphone : Tel 0041 44 439 66 25

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+1-800-VALVOLINE (+1-800-825-8654), ou appeler le SAMU en composant le 145, +41 1 251 51 51(international)



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ SAE 5W-40 Huile moteur synthétique

Version: 7.0 Date de révision: 30.06.2023 Date d'impression: 30/09/2025

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas de pictogramme de danger, pas de mention d'avertissement, pas de mention(s) de danger, pas de conseil(s) de prudence requis

Etiquetage supplémentaire

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

EUH208 Contient C14-16-18 Alkyl phenol.

Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	NoCAS NoCE	Classification	Concentration (% w/w)
	NoIndex		



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ SAE 5W-40 Huile moteur synthétique

Version: 7.0 Date de révision: 30.06.2023 Date d'impression: 30/09/2025

	Numéro		
	d'enregistrement		
LUBRICATING OILS, PETROLEUM,	72623-87-1	Asp. Tox. 1; H304	>= 15 - < 25
C20-50, HYDROTREATED	276-738-4		
	649-483-00-5		
	01-2119474889-13-		
	XXXX		
Reaction products of Benzeneamine,	36878-20-3	Aquatic Chronic 4;	>= 1 - < 2,5
N-phenyl- with nonene (branched)	253-249-4	H413	
,	01-2119488911-28-		
	XXXX		
ZINC BIS[O-(6-	93819-94-4	Skin Irrit. 2; H315	>= 1 - < 2,5
METHYLHELPTYL)]BIS[O-SEC-	298-577-9	Eye Dam. 1; H318	
BUTYL)]BIS(DITHIOPHOSPATE)	01-2119543726-33-	Aquatic Chronic 2;	
,	xxxx	H411	
		Limite de	
		concentration	
		spécifique	
		Skin Irrit. 2; H315	
		>= 6,25 %	
		Eye Dam. 1; H318	
		>= 12,5 %	
		Eye Irrit. 2; H319	
		>= 10,0 %	
		7 10,0 /0	
C14-16-18 Alkyl phenol	Non attribuée	Skin Sens. 1B;	>= 0,5 - < 1
		H317	-,
	01-2119498288-19-	STOT RE 2; H373	
	XXXX	(Foie)	

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin

traitant.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ SAE 5W-40 Huile moteur synthétique

Version: 7.0 Date de révision: 30.06.2023 Date d'impression: 30/09/2025

En cas de contact avec la

peau

Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas de contact avec les

veux

Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.

Enlever les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste.

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Aucun symptôme connu ou attendu.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de

premiers secours.

Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

appropriés

: Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool,

de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction

inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion

gaz carbonique et monoxyde de carbone

dangereux Oxydes d'azote (NOx)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ SAE 5W-40 Huile moteur synthétique

Version: 7.0 Date de révision: 30.06.2023 Date d'impression: 30/09/2025

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice,

agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour

l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
 Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Indications pour la protection :

contre l'incendie et

l'explosion

Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ SAE 5W-40 Huile moteur synthétique

Version: 7.0 Date de révision: 30.06.2023 Date d'impression: 30/09/2025

fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Les installations et le matériel électriques doivent être

conformes aux normes techniques de sécurité.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur		
ZINC BIS[O-(6- METHYLHELPTYL)]B IS[O-SEC- BUTYL)]BIS(DITHIOP HOSPATE)	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	8,31 mg/m3		
	Remarques:Toxicité à dose répétée					
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,58 mg/kg		
	Remarques:Toxicité à dose répétée					
	Utilisation par les consommateur s	Inhalation	Long terme - effets systémiques	2,11 mg/m3		
	Remarques:Toxicité à dose répétée					
	Utilisation par les consommateur s	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,29 mg/kg		
	Remarques:Toxicité à dose répétée					
	Utilisation par les consommateur	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,24 mg/kg		



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ SAE 5W-40 Huile moteur synthétique

Version: 7.0 Date de révision: 30.06.2023 Date d'impression: 30/09/2025

s Remarques:Toxicité à dose répétée

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du

visage

: Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas

de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

Matériel : néoprène, caoutchouc nitrile

Délai de rupture : >= 240 min Épaisseur du gant : >= 0,35 mm

Directive : L'équipement doit être conforme à l'EN 374

Remarques : Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux

spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN

374 qui en dérive. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre

également en considération les conditions locales

spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Les données concernant le temps de pénétration/la résistance de

la matière sont des valeurs standards! Le temps de

pénétration exact / la résistance exacte de la matière seront

obtenues du fournisseur de gants de sécurité.

Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste

de travail spécifique.

Protection de la peau et du

corps

Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la

concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est

normalement nécessaire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : liquide Couleur : ambre



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ SAE 5W-40 Huile moteur synthétique

Version: 7.0 Date de révision: 30.06.2023 Date d'impression: 30/09/2025

Odeur : huileux

Seuil olfactif : Donnée non disponible

Point d'écoulement : < -39,00 °C

Point/intervalle d'ébullition : > 225,00 °C

Inflammabilité : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure / Limite

d'inflammabilité supérieure

: Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure :

/ Limite d'inflammabilité

inférieure

Donnée non disponible

Point d'éclair : 229 °C

Méthode: ASTM D 92

Donnée non disponible

Température de

décomposition

: Non applicable

Viscosité

pН

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : env. 85 mm2/s (40 °C)

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : insoluble

Solubilité dans d'autres : Do

solvants

Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Donnée non disponible

Pression de vapeur : 0,01 hPa (25 °C)

Pression de vapeur calculée

Densité relative : 0,853 (15,6 °C)

Densité : 0,855 gcm3 (15,6 °C)

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

9.2 Autres informations



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ SAE 5W-40 Huile moteur synthétique

Version: 7.0 Date de révision: 30.06.2023 Date d'impression: 30/09/2025

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

Auto-inflammation : Donnée non disponible

Donnée non disponible

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : chaleur excessive

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

LUBRICATING OILS, PETROLEUM, C20-50, HYDROTREATED:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ SAE 5W-40 Huile moteur synthétique

Version: 7.0 Date de révision: 30.06.2023 Date d'impression: 30/09/2025

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,58 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une

toxicité aiguë par inhalation

Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

Toxicité aiguë par voie

cutanée

DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg

Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

Reaction products of Benzeneamine, N-phenyl- with nonene (branched):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

Toxicité aiguë par voie

cutanée

DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de

produits d'une composition similaire.

ZINC BIS[O-(6-METHYLHELPTYL)]BIS[O-SEC-BUTYL)]BIS(DITHIOPHOSPATE):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 2.600 mg/kg

Toxicité aiguë par voie

cutanée

DL50 (Lapin): > 3.160 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

C14-16-18 Alkyl phenol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par voie

cutanée

DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Remarques : Non classé

10 / 23



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ SAE 5W-40 Huile moteur synthétique

Version: 7.0 Date de révision: 30.06.2023 Date d'impression: 30/09/2025

Remarques : Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites.

Composants:

LUBRICATING OILS, PETROLEUM, C20-50, HYDROTREATED:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Reaction products of Benzeneamine, N-phenyl- with nonene (branched):

Espèce : Lapin

Résultat : Irritation légère de la peau

Remarques : Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une

composition similaire.

ZINC BIS[O-(6-METHYLHELPTYL)]BIS[O-SEC-BUTYL)]BIS(DITHIOPHOSPATE):

Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Irritant pour la peau.

Remarques : Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une

composition similaire.

C14-16-18 Alkyl phenol:

Méthode : OCDE ligne directrice 431 Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Remarques : Non classé

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Composants:

LUBRICATING OILS, PETROLEUM, C20-50, HYDROTREATED:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Reaction products of Benzeneamine, N-phenyl- with nonene (branched):

Espèce : Lapin



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ SAE 5W-40 Huile moteur synthétique

Version: 7.0 Date de révision: 30.06.2023 Date d'impression: 30/09/2025

Résultat : Légère irritation passagère

Remarques : Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une

composition similaire.

ZINC BIS[O-(6-METHYLHELPTYL)]BIS[O-SEC-BUTYL)]BIS(DITHIOPHOSPATE):

Espèce : Lapin Résultat : Corrosif

Remarques : Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une

composition similaire.

C14-16-18 Alkyl phenol:

Espèce : Lapin

Résultat : Légère irritation passagère

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Evaluation : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Remarques : Basé sur des produits similaires

Composants:

LUBRICATING OILS, PETROLEUM, C20-50, HYDROTREATED:

Type de Test : Test de Buehler Espèce : Cochon d'Inde

Evaluation : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Reaction products of Benzeneamine, N-phenyl- with nonene (branched):

Espèce : Cochon d'Inde

Evaluation : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Remarques : Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une

composition similaire.

C14-16-18 Alkyl phenol:

Type de Test : Dosage dans les ganglions lymphatiques locaux

Espèce : Souris



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ SAE 5W-40 Huile moteur synthétique

Version: 7.0 Date de révision: 30.06.2023 Date d'impression: 30/09/2025

Evaluation : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.

Méthode : OCDE ligne directrice 429

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Reaction products of Benzeneamine, N-phenyl- with nonene (branched):

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames

Système d'essais: Salmonella typhimurium

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique Résultat: négatif

ZINC BIS[O-(6-METHYLHELPTYL)]BIS[O-SEC-BUTYL)]BIS(DITHIOPHOSPATE):

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames

Système d'essais: Salmonella typhimurium

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de

produits d'une composition similaire.

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronoyau

Espèce: Souris

Méthode: OCDE liane directrice 474

Résultat: négatif

Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de

produits d'une composition similaire.

C14-16-18 Alkyl phenol:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames

Système d'essais: Salmonella typhimurium

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique Résultat: négatif

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ SAE 5W-40 Huile moteur synthétique

Version: 7.0 Date de révision: 30.06.2023 Date d'impression: 30/09/2025

Composants:

LUBRICATING OILS, PETROLEUM, C20-50, HYDROTREATED:

Cancérogénicité - Evaluation : Classifié sur la base du contenu en DMSO < 3% (Règlement

(CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note L)

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

C14-16-18 Alkyl phenol:

Organes cibles : Foie

Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie

2.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

LUBRICATING OILS, PETROLEUM, C20-50, HYDROTREATED:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ SAE 5W-40 Huile moteur synthétique

Version: 7.0 Date de révision: 30.06.2023 Date d'impression: 30/09/2025

Remarques : Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu

aquatique

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Non classé sur la base des informations disponibles.

: Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

LUBRICATING OILS, PETROLEUM, C20-50, HYDROTREATED:

Toxicité pour les poissons : LL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 100

mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique

Substance d'essai: WAF

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

: EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 10.000 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique

Substance d'essai: WAF

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

NOEL (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): >=

100 mg/l

Point final: Inhibition de la croissance

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: WAF

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOELR: >= 1.000 mg/l Durée d'exposition: 14 jr

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Toxicité pour la daphnie et

: NOEL: 10 mg/l

les autres invertébrés Durée d'exposition: 21 jr



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ SAE 5W-40 Huile moteur synthétique

Version: 7.0 Date de révision: 30.06.2023 Date d'impression: 30/09/2025

aquatiques (Toxicité

chronique)

Espèce: Daphnia (Daphnie) Substance d'essai: WAF

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu

aquatique

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Non classé sur la base des informations disponibles.

Reaction products of Benzeneamine, N-phenyl- with nonene (branched):

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique

Type de Test. Essai en statique

Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de

produits d'une composition similaire.

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique

Substance d'essai: WAF

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): 600

mg/l

Point final: Inhibition de la croissance

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en statique

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu

aquatique Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique Catégorie 4; Peut

être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

ZINC BIS[O-(6-METHYLHELPTYL)]BIS[O-SEC-BUTYL)]BIS(DITHIOPHOSPATE):

Toxicité pour les poissons : LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 4,5 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en semi-statique

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 5,4 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour les : CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 2,1 mg/l



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ SAE 5W-40 Huile moteur synthétique

Version: 7.0 Date de révision: 30.06.2023 Date d'impression: 30/09/2025

algues/plantes aquatiques Point final: Inhibition de la croissance

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en statique

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu

aquatique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique Catégorie 2; Toxique

pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique Catégorie 2;

Toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets

néfastes à long

C14-16-18 Alkyl phenol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en statique

Substance d'essai: WAF

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

: CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): > 100

mg/l

Point final: Inhibition de la croissance

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique

Substance d'essai: WAF

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu

aquatique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Non classé sur la base des informations disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

LUBRICATING OILS, PETROLEUM, C20-50, HYDROTREATED:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 2 - 4 % Durée d'exposition: 28 ir

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SvnPower™ SAE 5W-40 Huile moteur synthétique

Version: 7.0 Date de révision: 30.06.2023 Date d'impression: 30/09/2025

Reaction products of Benzeneamine, N-phenyl- with nonene (branched):

Biodégradabilité Résultat: Difficilement biodégradable.

> Biodégradation: 0 % Durée d'exposition: 28 ir

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

ZINC BIS[O-(6-METHYLHELPTYL)]BIS[O-SEC-BUTYL)]BIS(DITHIOPHOSPATE):

Biodégradabilité Résultat: Difficilement biodégradable.

> Biodégradation: 1,5 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

C14-16-18 Alkyl phenol:

Biodégradabilité Résultat: Facilement biodégradable.

Remarques: Avis d'expert

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Reaction products of Benzeneamine, N-phenyl- with nonene (branched):

: $\log Pow: > 7.5$ Coefficient de partage: n-

octanol/eau

ZINC BIS[O-(6-METHYLHELPTYL)]BIS[O-SEC-BUTYL)]BIS(DITHIOPHOSPATE):

Coefficient de partage: n-

: log Pow: 0,59 - 1,2 (23 °C)

octanol/eau

C14-16-18 Alkyl phenol:

Coefficient de partage: n-

: $\log Pow: > 7.2$

octanol/eau

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

> considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ SAE 5W-40 Huile moteur synthétique

Version: 7.0 Date de révision: 30.06.2023 Date d'impression: 30/09/2025

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique

supplémentaire

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des

emballages déjà utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA_P : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ SAE 5W-40 Huile moteur synthétique

Version: 7.0 Date de révision: 30.06.2023 Date d'impression: 30/09/2025

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA P : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA P : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA (Cargo) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA_P (Passager) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Les descriptions des produits dangereux (lorsque indiquées ci-dessus) peuvent ne pas indiquer la quantité, l'utilisation finale ou les exceptions particulières à certaines régions qui peuvent s'appliquer. Consultez les documents d'expédition pour avoir accès aux descriptions propres à l'expédition.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement : Non applicable



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ SAE 5W-40 Huile moteur synthétique

Version: 7.0 Date de révision: 30.06.2023 Date d'impression: 30/09/2025

préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs

Le seuil quantitatif selon l'ordonnance sur la protection : Non applicable

contre les accidents majeurs (OPAM 814.012)

Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux 814.201)

Classe de pollution de l'eau : Classe B

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TSCA : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de

la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

AIIC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

DSL : Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ni sur

la liste canadienne LIS ni sur la liste LES.

ZINC BIS[O-(6-METHYLHELPTYL)]BIS[O-SEC-

BUTYL)]BIS(DITHIOPHOSPATE)

ENCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

KECI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

PICCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

NZIoC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

Inventaires

AIIC (Australie), LIS (Canada), IECSC (Chine), REACH (Union Européenne), ENCS (Japon) ISHL (Japon), KECI (Corée), NZIoC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TECI (Thaïlande), TSCA (USA)



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ SAE 5W-40 Huile moteur synthétique

Version: 7.0 Date de révision: 30.06.2023 Date d'impression: 30/09/2025

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les

voies respiratoires.

H315
H317
H318
Provoque une irritation cutanée.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque de graves lésions des yeux.

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

H413 : Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Texte complet pour autres abréviations

Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Asp. Tox. : Danger par aspiration
Eye Dam. : Lésions oculaires graves
Skin Irrit. : Irritation cutanée

Skin Sens. : Sensibilisation cutanée

STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

répétée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) nº 1272/2008; CMR -Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx -Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL -



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ SAE 5W-40 Huile moteur synthétique

Version: 7.0 Date de révision: 30.06.2023 Date d'impression: 30/09/2025

Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Informations internes: R0517099

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CH / FR